

La Politique Achat de Tisséo

« La politique achat découle de la politique générale de l'entreprise »

Introduction

Les voyageurs de Tisséo ont droit au meilleur service public de transport urbain, au meilleur coût pour la collectivité.

Les achats de Tisséo sont menés conformément au Code des Marchés Publics, ainsi qu'au guide des procédures d'achats publics. L'efficacité de l'achat et la bonne utilisation des deniers publics sont assurées par la définition au préalable des besoins limités au juste nécessaire, la mise en concurrence, le respect des obligations de publicité, la confidentialité de la consultation, une négociation efficace, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Afin de garantir durablement la performance et les bonnes pratiques d'achat, Tisséo a décidé de centraliser sa fonction achat qui a pour mission d'intervenir sur l'ensemble des dépenses externes enregistrées en comptabilité.

La politique achat de Tisséo s'appuie sur les règles fondamentales suivantes :

- Améliorer et garantir durablement la performance achat en stimulant la concurrence, motivant l'innovation et intégrant les notions de coûts complets
- Piloter la performance en s'assurant que nos fournisseurs respectent leurs engagements en termes de qualité et de service
- Respecter des règles d'éthique en s'appuyant sur les fondements d'une politique sociale et environnementale
- Renforcer la maîtrise des risques en organisant la sécurité et la fiabilité des prestations et produits achetés

I - Les responsabilités du service Achats

Le service Achats a la responsabilité de :

- Définir une classification des dépenses d'achat par catégorie et sous-catégorie
- Rédiger des plans d'actions achat annuels qui permettent d'organiser les actions des acheteurs et des juristes chargés de la rédaction des marchés
- Définir des stratégies d'achat par catégorie ou sous-catégorie
- Mesurer la performance achats

- Piloter les systèmes d'information achat
- Accompagner les prescripteurs dans leur acte d'achat

II Les missions des acheteurs

Les acheteurs ont pour mission d'appliquer et de faire appliquer la politique d'achat, et d'assurer la coordination de projet d'achat dans lequel participe un juriste chargé de la rédaction des marchés ainsi qu'au minimum un prescripteur.

Quand il est associé au processus achat, l'acheteur assure la veille technique et commerciale (en fonction de l'expertise technique requise), gère les aspects réglementaires de la procédure en relation avec le juriste chargé de la rédaction des marchés, négocie et rédige les rapports d'analyse en relation avec le prescripteur.

Le prescripteur reste en charge d'exprimer son besoin (en rédigeant un CCTP), d'assurer l'approvisionnement de la prestation ou du service, et de gérer les échéances de ses marchés.

Conclusion

La performance achat reste l'affaire de tous, chaque prescripteur doit respecter la politique d'achat et s'assurer que son besoin répond au « juste nécessaire » dans le cadre de la sécurité et de la fiabilité technique, afin d'améliorer la performance économique en utilisant, autant que possible, la procédure des marchés négociés avec mise en concurrence